

Le Conseil Municipal est convoqué le mardi 02 août 2011 à 20h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : Droit de préemption – retrait de la délibération n° 42.2011 : organisation consultation de la population – CDG : convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires – France Télécom : réaménagement du réseau – Réforme territoriale : avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard – SIA du Gardon d'Anduze : réforme territoriale, projet de fusion -Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, , Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Jacquet Jean, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,
Excusé

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 05.08.2011

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil de traiter le point « SIA du Gardon d'Anduze - réforme territoriale, projet de fusion » en même temps que le point « Réforme territoriale : avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard ». En effet il indique qu'il ne s'agit que d'un seul et même sujet. Le conseil accepte à l'unanimité de voter ces deux points dans leur ensemble à savoir le projet de réforme territoriale et de donner son avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard dans son ensemble .

Délibération N°67-2011
Droits de Préemption

Droits de préemption : Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Un immeuble cadastré section AL, numéros 167 et 168, lieudit « Le Village »,
- Un immeuble cadastré section AK, numéro 115, lieudit « Rue Fontaine du Noyer », vendu par Mr JOUJOUX Bernard à Mr Wesley PELISSON.
- Un immeuble cadastré section AK, numéro 390, lieudit « Fondarène », vendu par Mr Bernard EVRARD à Mme Bernadette MEYER.
- Un immeuble cadastré section AD, numéro 186, lieudit « la Cabane », vendu par Mr Marc FOSSAT à Mr et Mme Jean Marie FRAISSE.

Délibération N°68-2011
Retrait de la délibération n° 42.2011 : organisation consultation de la population

Suite au déféré présenté par Mr le Préfet du Gard d'ordonner la suspension la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2011 décidant d'organiser une consultation citoyenne le dimanche 31 juillet, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'ordonnance rendue le 17 juin 2011 par le juge des référés. Il en résulte que l'exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2011 décidant de l'organisation d'une consultation citoyenne est suspendue.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal retire la délibération n° 42.2011.

Délibération N°69-2011
CDG : convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 26 de la loi n° 84-5 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, permet aux Centre de Gestion « de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurances garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que les dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires. ».

Le Centre de gestion assure déjà cette mission depuis plusieurs années, mais par suite de la mise en concurrence du contrat d'assurance contre les risques statutaires, exigée par le décret du 27 février 1998 soumettant les assurances au code des marchés publics, propose une convention définissant les modalités de ce partenariat, qui s'adresse aux collectivités qui décident d'adhérer au nouveau contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.
- D'accepter en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité verse une contribution fixée à 0,25 % de la masse salariale servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Délibération N°70-2011
France Télécom : réaménagement du réseau

Christian TRILLON rappelle aux membres présents l'opération d'enfouissement partiel ou la création des lignes téléphoniques aux chemins de Fondarène , de la Pillarde, de la Fontaine du Noyer, et de la Rue du 8 mai.

Où l'exposé sur la répartition des charges entre la Commune et France Télécom, et après avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- valide l'ensemble de ces projets
- autorise Mr le Maire à signer les conventions de travaux de mise en discrétion des réseaux de télécommunications entre la Commune et France Télécom pour les opérations d'enfouissements partiels ou la création des lignes téléphoniques aux chemins de Fondarène , de la Pillarde, de la Fontaine du Noyer, et de la Rue du 8 mai.

Délibération N°71-2011
Réforme territoriale : avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma
Départemental de Coopération Intercommunale du Gard

Mr le Maire rappelle les différents débats qui ont déjà eu lieu sur ce sujet.

Il donne les résultats de la consultation de la population organisée par la CCAA .

Environ 50 % de participation, et une tendance générale de 85 % de refus du projet de la SDCI qui proposait une fusion de la Communauté des Communes Autour d'Anduze avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes .

A Lézan , les résultats sont les suivants : 75 % environ contre le projet de SDCI et 25 % environ pour le projet..

Mr le Maire rappelle que les services rendus par la Communauté des Communes autour d'Anduze sont satisfaisants et que nous ne disposons pas de données tant financières que dans le domaine des compétences,

Un débat entre les élus a lieu.

Philippe Talagrand déplore qu'aucunes rencontres n'aient eu lieu avec les élus ou chefs de service de la CAGAC afin d'obtenir des données. Il demande quelle va être l'alternative en votant un non catégorique à ce projet, et fait part de ses inquiétudes, il pense que si la commune de Lézan ferme définitivement la porte à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, et que si la Communauté des Communes Autour d'Anduze venait à disparaître, Lézan serait automatiquement rattaché à la communauté de Coutach Vidourle, ce qu'il ne désire pas.

Par conséquent , il indique qu'il votera POUR le projet proposé par la SDCI. Mme LINSSOLAS Anne indique qu'elle fera de même.

Eric Saint-pierre rappelle le processus de consultation des Lézannais, malheureusement invalidé par le tribunal administratif ainsi que les réunions publiques qui étaient prévues à cette occasion avec des représentants de la CAGAC ainsi qu'avec le Président de la 2C2A.

S'en est suivi une période très courte de réflexion à laquelle tous les adjoints et les conseillers municipaux ont participé afin que chacun puisse débattre librement.

Mr le Maire propose de passer au vote sur la délibération suivante :

Considérant que les services rendus par la Communauté des Communes autour d'Anduze sont satisfaisants ;

Considérant l'absence de données tant financières que dans le domaine des compétences ,

Le conseil municipal après avoir délibéré par :

12 voix contre
2 voix pour

1 abstention.

émet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard du 22 avril 2011 dans son ensemble.

Questions Diverses :

Remerciements :

Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de la famille FOSSAT pour l'attention de la commune lors du décès de Madame Andrée FOSSAT.

Le Conseil Municipal et le CCAS remercient la famille SEKINGER du don qu'ils ont offert au CCAS de Lézan à l'occasion du mariage de Christophe et Marie Laure SEKINGER.

Le Conseil Municipal tient également à remercier Mr et Mme LEVAILLANT pour le don de deux fauteuils pour la salle des mariages.

Remerciements également à Mr et Mme CANAGUIER pour le don d'une plaque en pierre de taille du blason de Lézan. Celui-ci sera installé à l'entrée de la Mairie.

La commune de Générargues remercie la commune pour le prêt de la scène.

Dé qué fasem : Eric Saint Pierre fait part au conseil que le prochain Dé qué fasem est en préparation , et qu'il est en attente des éventuels articles à faire passer.

Risque sismique : Christian Trillon indique que depuis le 1^{er} mai 2011 , la préfecture du Gard a établi un plan des zones sismiques, La commune de LEZAN est placée en zone 2 (risque faible).Un article dans Midi Libre a été diffusé dimanche dernier. Les prescriptions en cas de sinistres sont diffusées sur le site de la commune. Un coupon détachable rappelant ces mêmes prescriptions sera également intégré dans le prochain Dé qué Fasem.

Eclairage Public : Jean Jacquet signale plusieurs pannes d'éclairage public sur la commune. L'entreprise Vetsel sera appelée début Septembre.

Jardins communaux : Eric Saint Pierre indique que le chemin allant aux jardins communaux est en mauvais état. Le nécessaire sera effectué dès que possible.

Câbles téléphoniques : Annie Linssolas informe que les fils de téléphone du lotissement de la fontaine ont été redressés par les services de France Télécom.

Mise en discrétion des containers : Jean Louis Astier demande s'il serait possible de mettre en discrétion les containers sur la place du temple. David Weiss indique que ces travaux sont prévus et doivent être réalisés par l'équipe technique dès que le planning le permettra. A terme tous les containers devraient être mis en discrétion.

Travaux :

David Weiss fait un point sur l'avancement des travaux réalisés par l'équipe technique :

- Bibliothèque : Peinture et Pose du placo en cours de réalisation
- Nouvelle salle d'accueil du centre de loisirs : carrelage et placo ainsi que câblage réalisés. Il manque le luminaire.
- le curage des ruisseaux. est à effectuer avant les fortes pluies

Mr le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de l'aménagement cœur de village :

- L'entreprise Billange a effectué la démolition du mur de clôture, le décroustage du mur intérieur, a commencé de bâtir le nouveau mur avec des pierres de récupération. Leurs travaux reprendront début septembre.
- Il a été prévu un branchement assainissement afin de pouvoir raccorder des WC déplaçables lors des festivités.
- L'entreprise SGTP en charge des travaux de la rampe du Temple interviendra fin août.

Mr Le Maire fait part de l'avancement de la consultation concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées et eau potable dans le centre ancien. Philippe Talagrand informe le conseil que les annonces légales de l'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Midi libre de Lundi 1^{er} août et également dans Gard eco, ainsi que sur le site de la commune. Les plis sont à remettre en mairie le 16 septembre 2011 dernier délai.

Les travaux chemin de la Pillarde devraient être réalisés par l'entreprise DAUDET à la rentrée de septembre.

Accueil de Loisirs :

- 3-6 ans : Sylvie Carrasco indique au conseil que tout s'est bien déroulé, 7 enfants en moyenne ont fréquenté la structure, une kermesse avec spectacle de marionnettes et chants mimés a eu lieu. Monique et Chantal remercient Audrey Berbon pour son aide.
- 6-12 ans : David Weiss fait part au conseil que tout s'est bien passé, 25 enfants présents en moyenne, de nombreuses activités variées, avec un bon encadrement Nathalie, Aude, Tlaitmas, et la présence de deux stagiaires Amandine et Sofian., tous très efficaces,

David Weiss signale que la dotation de la CAF a augmenté suite à l'intégration du centre de loisirs des petits, et à une meilleure gestion de l'ensemble des structures.

La séance est terminée à 22h30

Commune de Lézan

ARRETE

Accordant une déclaration préalable au nom de la commune de Lézan

Le Maire de la Commune de Lézan

Vu la déclaration préalable présentée le 16.09.2011 par France TELECOM- UGI PAYS D'OC dont le siège social est à (31512) TOULOUSE cedex 1, BP 35121 et enregistrée par la Mairie de Lézan sous le numéro DP 030 147 10 A 0025.

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 04.07.2001

Vu le règlement de la zone, notamment ses articles UD1 à UD 15.

Vu l'avis favorable émis par le service Architecte des Bâtiments de France en date du 22.09.2011.

Considérant que le projet objet de la déclaration consiste, sur un terrain situé Rue du 8 Mai à Lézan (Gard), cadastré Section AL, numéro 77 d'une contenance de 67a 90ca en la construction d'un bâtiment technique destiné à recevoir des installations téléphoniques

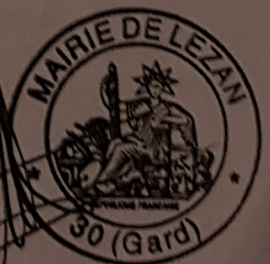
Considérant que le projet de la demande est conforme au règlement de la zone UD du POS ;

ARRETE

Article 1 : Les travaux objets de la présente déclaration peuvent être réalisés.

Fait à Lézan, le 29.09.2011

Le Maire



Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 10 Octobre 2011 à 20h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : intervention de Mme Aurélie Boupillvère, Animatrice territoriale chargée de coordonner les actions de restauration et de protections des aires d'alimentation des puits de captage – Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et eau potable du centre ancien - Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, , Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, , Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusé : Jacquet Jean

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 13.10.2011

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'avis du comité technique paritaire. Le conseil donne son accord pour ce rajout.

Intervention de Madame Aurélie Boupillère, ingénieur agronome en charge de la coordination des actions de restauration et de protections des aires d'alimentation des puits de captage.

Mme Boupillère présente au conseil les plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires par rapport aux puits de captage d'eau potable. Elle rappelle que la Commune de Lézan a été désignée par l'Etat comme commune ayant un captage prioritaire.

Une étude hydrogéologique est en cours de réalisation, elle sera complétée par une étude agro-environnementale comportant la recherche de sources de pollution notamment de pesticides. Le cabinet Terrasol de Sommières en assurera la réalisation. Les agriculteurs seront associés à l'étude.

Au vu des résultats, un programme d'actions sera proposé tant au secteur agricole qu'au secteur non agricole (jardiniers, collectivité..)

L'objectif est de réduire les pesticides et adapter le choix des végétaux aux caractéristiques locales (plantes nécessitant peu d'eau, diminuer voir supprimer l'usage des pesticides).

La démarche PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires Horticoles) sous contrôle du SMAGE des Gardons et du CIVAM, sera mise en œuvre par Melle Boupillère. Un programme d'action sera établi (désherbage thermique et mécanique, formation du personnel...).

A ce jour, les rencontres avec le personnel technique a été effectué, un état des lieux des pratiques, de la gestion des pesticides et l'évaluation des transferts de risques vers les sources de captage ont été réalisés.

Un plan d'action sera proposé aux communes de Cardet, Lézan et Lédignan, communes partenaires.

Une convention tripartite pour assistance technique à Mme Boupillère est proposée par le SMAGE des Gardons et le CIVAM.

Délibération N°92-2011
Validation de l'avis du Comité Technique Paritaire

Mr le Maire rappelle au Conseil la procédure à suivre pour la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à TNC (30h/hebdo).

Le Comité Technique Paritaire a été consulté afin qu'il émette son avis.

Par avis en date du 27 septembre 2011, le CTP a émis un avis favorable pour la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à TNC (30h/hebdo) et la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil à l'unanimité valide l'avis du Comité Technique Paritaire.

Délibération N°93-2011
Droits de Prémption

Droits de prémption : Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de prémption sur :

Un immeuble cadastré section AL, numéro 770, lieudit « le Village », cédé par Mr Fabrice GASCUEL.

Délibération N°94-2011
**Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation du réseau
d'assainissement et eau potable du centre ancien**

Mr le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la revue d'annonces légales Gard Eco et le journal d'annonces légales Midi libre pour les travaux d'assainissement des eaux usées et d'eau potable du Centre Ancien.

Il rappelle la consultation : remplacement de 1230 ml de conduites eaux usées et remplacement de 1945 ml de conduite d'eau potable.

Les critères de choix étaient les suivants :

Valeur technique :	50 %
Délais :	10 %
Prix	40 %

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du rapport d'analyse des offres qui sera joint à la présente délibération.

Après application des critères pondérés, le classement s'établit ainsi :

- Groupement d'entreprises BENOI, LACOMBE SGTP	782 302.06 € HT
- SRC RUAS	808 465.55 € HT
- Groupement d'entreprise BOURRELLY ABTS	761 662.66 € HT

- Entreprise PELLET	806 453.35 € HT
- Entreprise SCAIC	787 331.40 € HT

Vu le rapport de la commission d'appel d'offre présent, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir le groupement d'entreprises BENOI, LACOMBE SGTP, mieux disante pour un montant de travaux hors taxes de 782 302.06 €.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation du marché

Il est précisé que les travaux démarreront début novembre.

Délibération N°95-2011
Achat Photocopieur

Mr Saint Pierre présente au Conseil les propositions reçues pour la fourniture d'un photocopieur couleur.

- BUREAU 30 : 3 300.00 € HT
- REX ROTARY : 4 550.00 € HT

Le Conseil, après voir délibéré, décide à l'unanimité

- de retenir la proposition de BUREAU 30, pour la fourniture d'un photocopieur couleur modèle MX 2010U, garanti 5 ans avec copie maintenance pour un prix HT de 3 300,00 €.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Questions Diverses :

Remerciements :

Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de l'association culturelle de l'Eglise Réformée de Lézan Canaules suite à la réfection du plafond et le remplacement des fenêtres.

Mr le Maire fait le point sur l'avancement du projet de la fibre optique sur Lézan. La fibre a été déroulée, le central doit être installé début Novembre. Une mise en service est prévue début 2012.

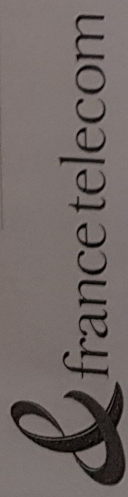
Forum des associations du 8 octobre 2011 : les associations de la commune ont été présentes lors de cette manifestation conviviale qui a permis de nombreux échanges.

Mme Sylvie Carrasco signale le manque de visibilité en sortie du Chemin de la Caladette en raison de la végétation qui a envahi la voie ferrée. Mr le Maire rappelle qu'un courrier a déjà été adressé à Réseau Ferré de France concernant le risque incendie. Un nouveau courrier sur le problème de sécurité routière leur sera adressé.

La séance est terminée à 22 h 00.

D
1991 1682 / 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de METROPOLINE DE LEZAN)

MAITRE D'OUVRAGE



UGI PAYS D'OC
BP 35121
31512 TOULOUSE CEDEX 5

PROJET

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE

SHELTER CSNHD / ADSL
"LEZAN"

Rue du 8 Mai
30350 LEZAN

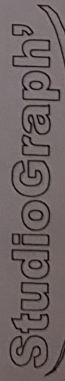
Section AL - Parcelle 77

INDEXE	DATE	MODIFICATION	PHASE
01.0	08/08/11	DOCUMENT INITIAL	APD
			01.0

DECLARATION
PREALABLE

Ce document ne peut en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

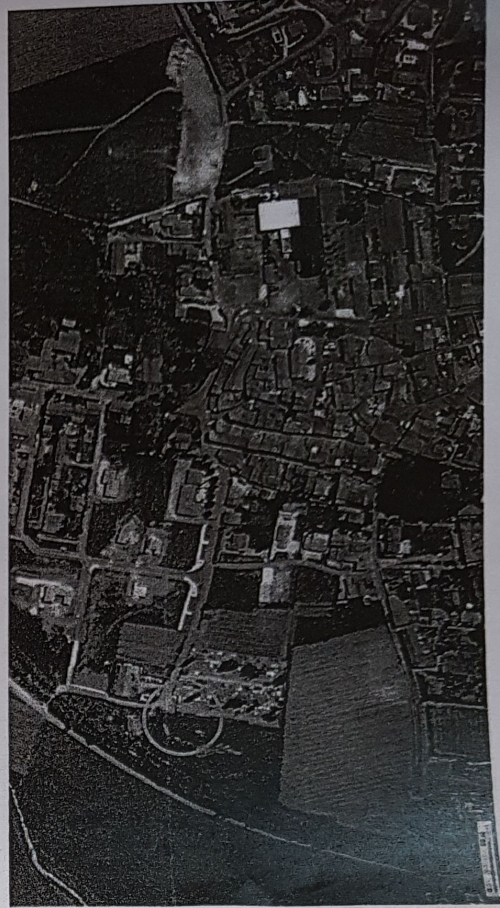
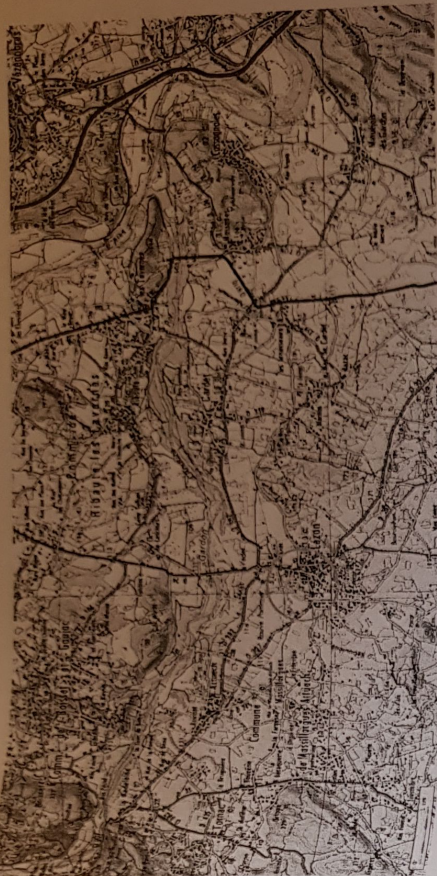
Ce document ne peut être ni utilisé, ni reproduit, ni modifié sans l'accord écrit de son auteur.



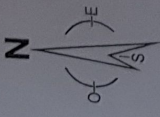
ARCHITECTES
DU POUR ÊTRE ANNEXÉ EN
A MON ARRÊTÉ EN
DATE DU ... LE MAIRE

Davy DALLARD - Christophe GRANIER
ARCHITECTES DPLG
2, Bd St Louis - 34150 GIGNAC
Tél : 04.67.57.43.47. - Fax : 04.67.57.43.43
Site web : <http://studiograph.free.fr>
ORDRE ARCHITECTES No LR 140 - NAT 3652

PLANS DE SITUAT



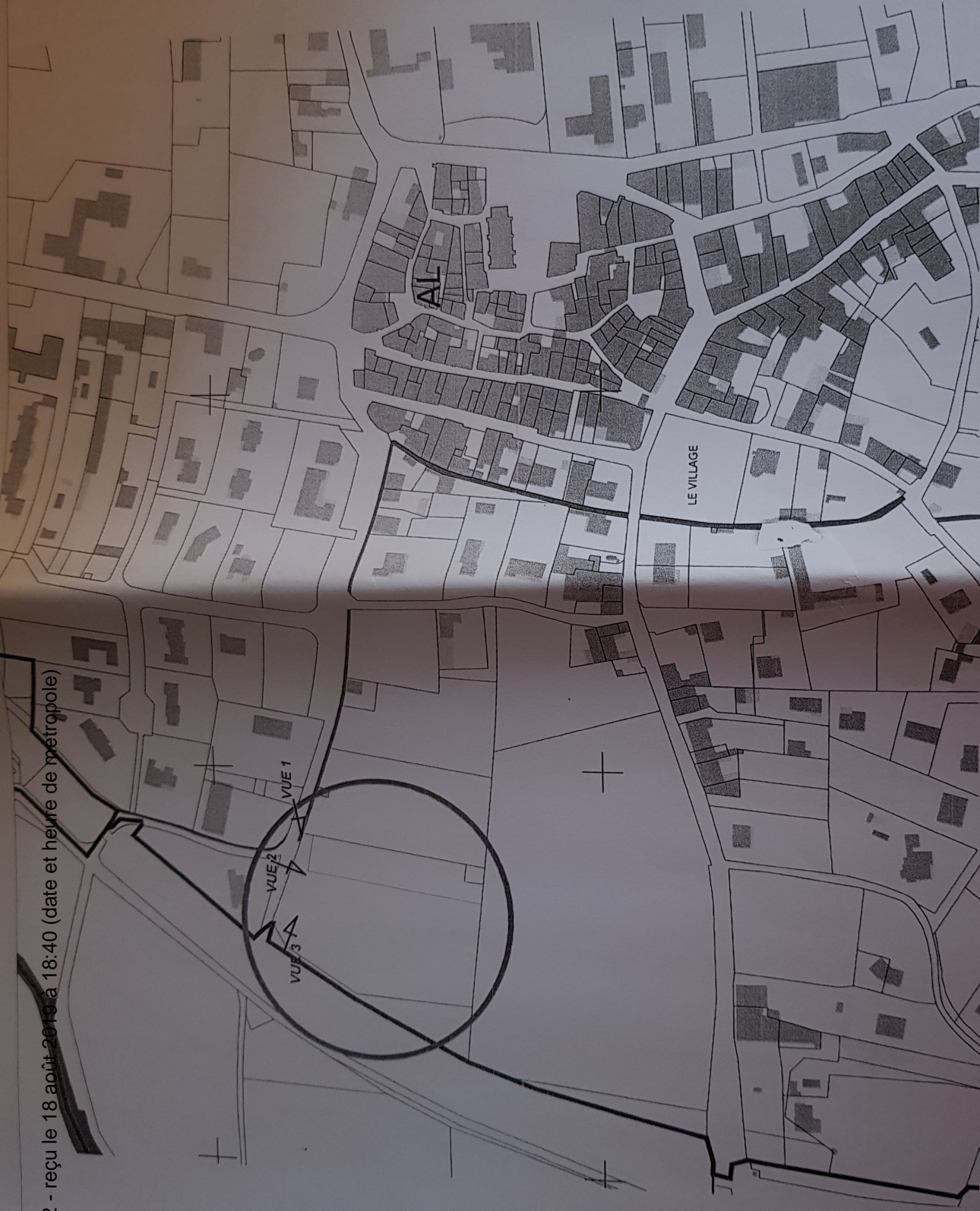
1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)



VUE 1
VUE 2
VUE 3

AL

LE VILLAGE



0 20m 40m 60m
ECH 1:2000e (1cm / 20m)

PROJET
08/08/11
Ce document est validé en vertu de la loi n° 2000-1208 du 6 décembre 2000 relative à la transparence, à l'accès à l'information et à la liberté d'information, et notamment de son article 15 bis. Il est mis à disposition sur le site internet de la Direction Départementale de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Haute-Garonne.

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE
SHELTER CSNHD / ADSL "LEZAN"
Rue du 8 Mai - 30350 LEZAN
Section AL - Parcelle 77

StudioGraphy
ARCHITECTES
11, rue de la République
31100 TOULOUSE
05 61 23 33 15 - 31 10 00 0 18
www.studiographycs.com
DIPLOME D'ARCHITECTURE N° 11 10 10 18

UGI PAYS D'OC
BP 35121
31512 TOULOUSE CEDEX 5

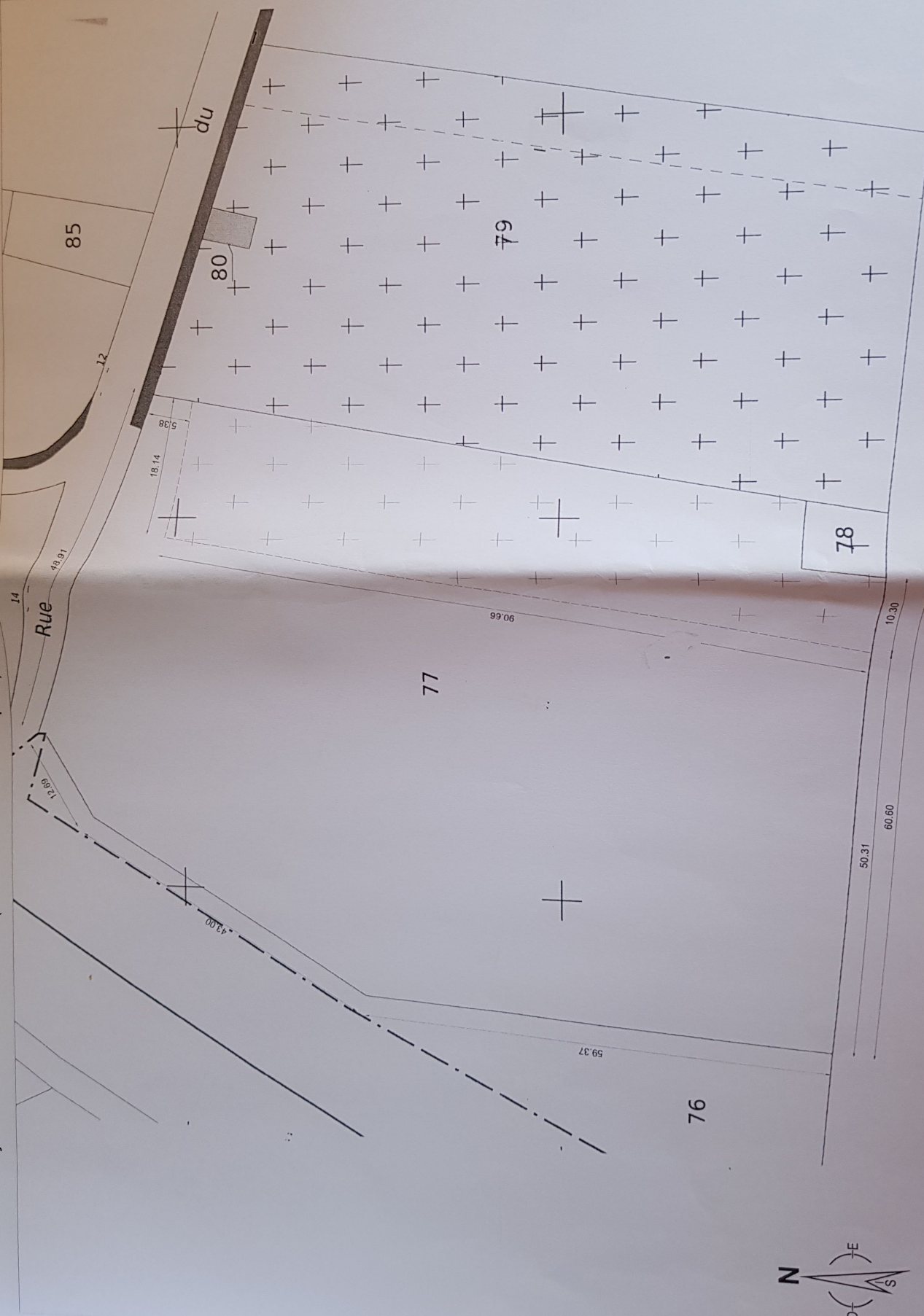
france telecom

PLAN DE
SITUATION

APD

1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)

DECLARATION
PREALABLE
PREMIER
POUR TRAVAUX
A PERMIS DE CONSTRUIRE
PIECE N°
DP2
-
-

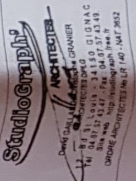


0 5m 10m
ECH 1/500e (1cm / 5m)

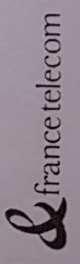
APL

PROJET
08/08/11
Ce document ne peut être reproduit sans l'accord
expresse de l'architecte.
Ce document ne peut être réutilisé, réimprimé
ni modifié sans l'accord écrit de son auteur.

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE
SHELTER CSNHD / ADSL "LEZAN"
Rue du 8 Mai - 30350 LEZAN
Section AL - Parcelle 77



UGI PAYS D'OC
BP 35121
31512 TOULOUSE CEDEX 5



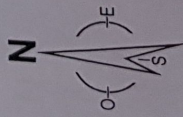
**PLAN DE MASSE
EXISTANT**

1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)

DECLARATION
PREALABLE
POUR TRAVAUX NON SOUMIS
A PERMIS DE CONSTRUIRE
PIECE N°

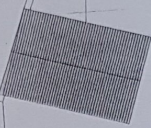
DP2

-
-



A
A

A
A



0 2.5m
ECH 1/250e (1

PROJET
08/08/11

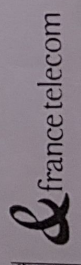
Ce document ne peut en aucun cas être utilisé
comme plan d'exécution
Ce document ne peut être ni utilisé, ni reproduit,
ni modifié sans l'accord écrit de son auteur.

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE

SHELTER CSNHD / ADSL "LEZAN"
Rue du 8 Mai - 30350 LEZAN
Section AL - Parcelle 77



UGI PAYS D'OC
BP 35121
31512 TOULOUSE CEDEX 5



PLAN DE MASSE
EXISTANT

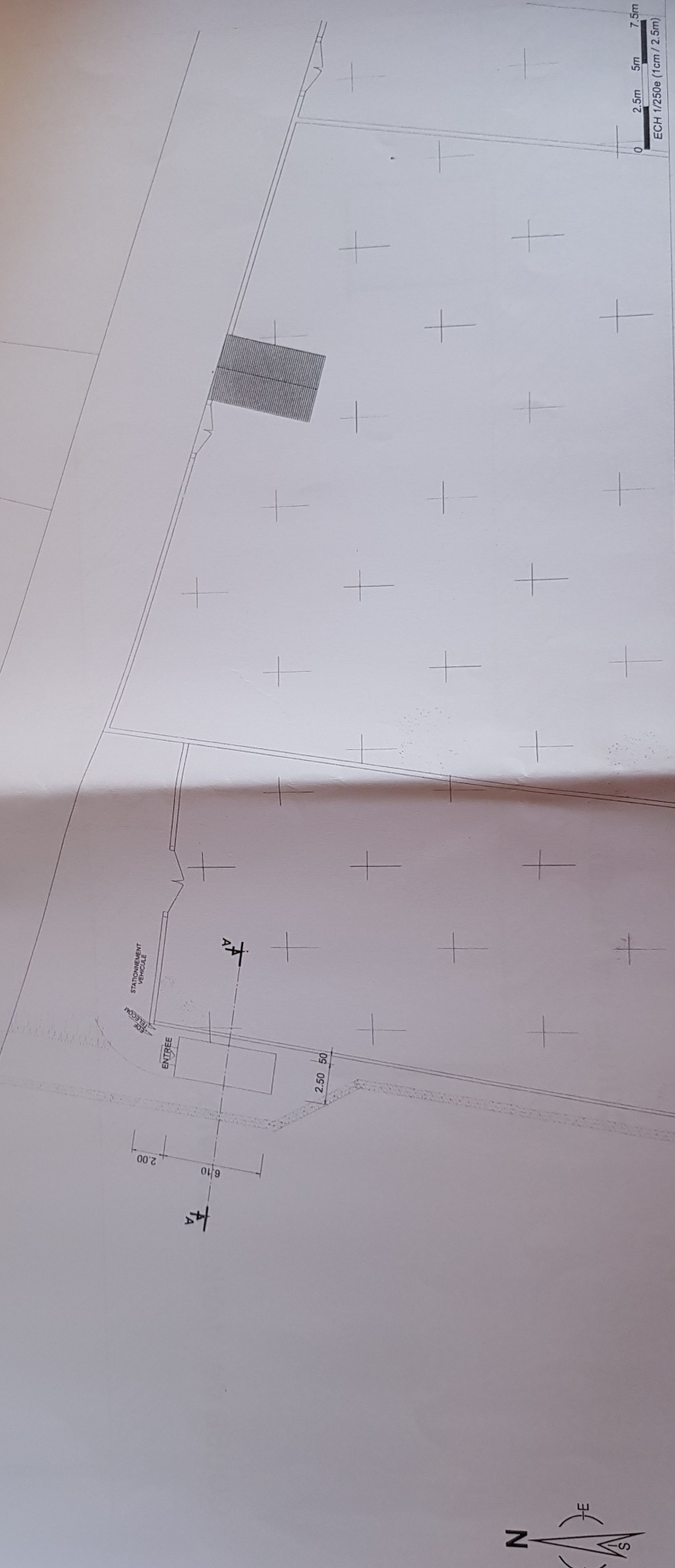
AP

1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)

DECLARATION
PREALABLE
POUR TRAVAUX NON SOUMIS
A PERMIS DE CONSTRUIRE
PIECE N°

DP2

-
-



0 2.5m 5m 7.5m
ECH 1/250e (1cm / 2.5m)

APD

PROJET
08/08/11

Ce document ne peut en aucun cas être utilisé
comme plan d'exécution
Ce document ne peut être utilisé, ni reproduit,
ni modifié sans l'accord écrit de son auteur

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE
SHELTER CSNHD / ADSL "LEZAN"

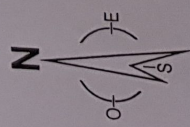
Rue du 8 Mai - 30350 LEZAN
Section AL - Parcelle 77

Studio Graphique
 10 rue de la République
 31100 TOULOUSE
 Tél : 05 61 23 33 33
 Fax : 05 61 23 33 34
 www.studiographique.fr
 COUTEURS DE PROJET

UGI PAYS D'OC
BP 35121
31512 TOULOUSE CEDEX 5

& france telecom

**LAN DE MASSE
ROJETE**

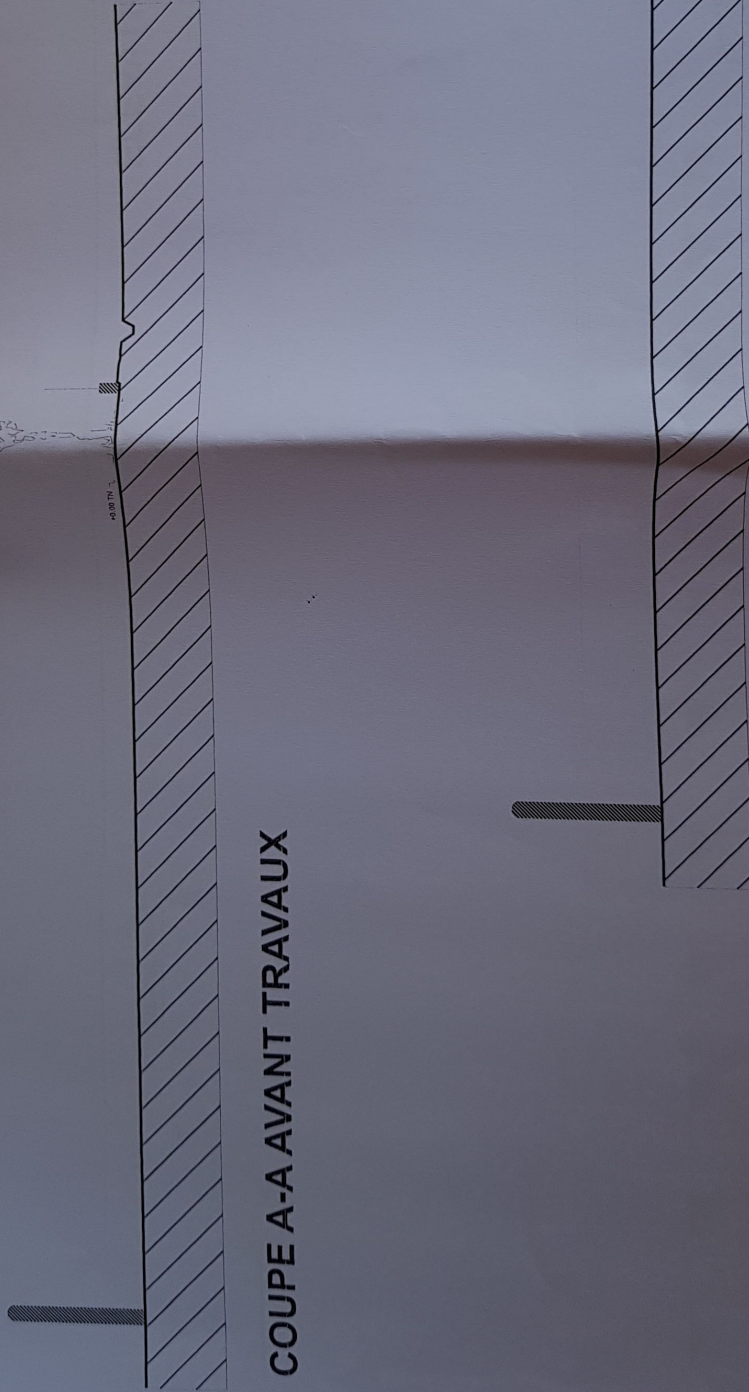


1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)

DECLARATION
PREALABLE
POUR TRAVAUX NON SOUMIS
A PERMIS DE CONSTRUIRE
PIECE N°

DP3

-
-



COUPE A-A AVANT TRAVAUX

COUPE A-A APRES TRAVAUX

0 1m 2m 3m
ECH 1/100e (1cm / 1m)

PROJET
08/08/11

Ce document ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de l'auteur.
Ce document ne peut être ni copié, ni reproduit, ni modifié sans l'accord écrit de son auteur.

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE

SHELTER CSNHD / ADSL "LEZAN"

Rue du 8 Mai - 30350 LEZAN
Section AL - Parcelle 77

Stratigraphe
AGENCE
Bureau
10 rue de la République
31100 TOULOUSE
05 61 11 11 11 - 31 43 50 07 01 40
ORDRE ARCHITECTE No LP 71461 843

UGI PAYS D'OC
BP 35121
31152 TOULOUSE CEDEX 5

& france telecom

COUPES

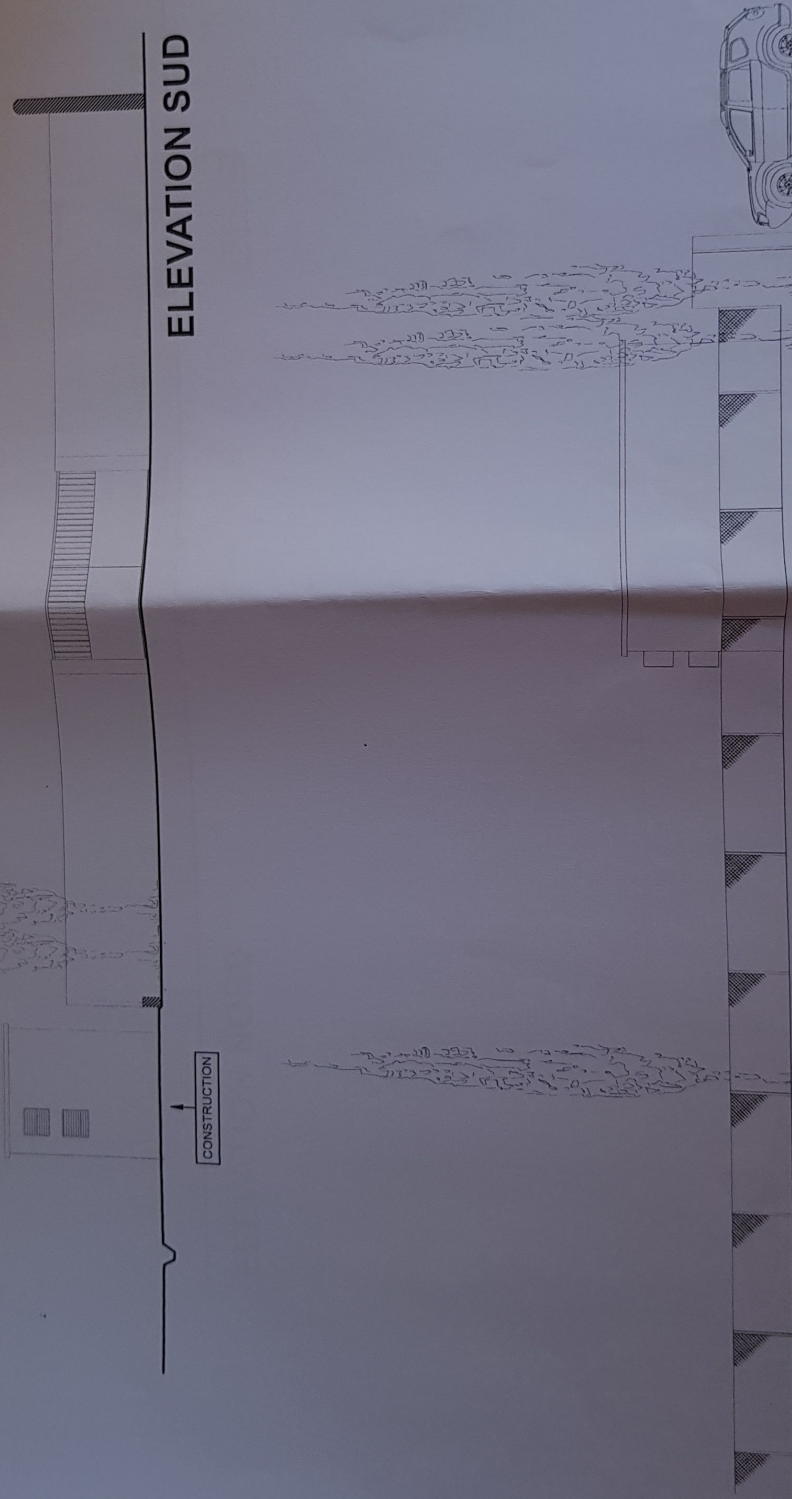
APD

1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)

DÉCLARATION
DE TRAVAUX NON SOUMIS
À PERMIS DE CONSTRUIRE
PIECE N°

DP3
DP4
DP5

ELEVATION SUD



ELEVATION OUEST

0 1m 2m 3m
ECH 1/100e (1cm / 1m)

APD

PROJET
08/08/11

Ce document ne peut en aucun cas être utilisé
comme plan d'exécution
Ce document ne peut être ni utilisé, ni reproduit,
ni modifié sans l'accord écrit de son auteur

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE
SHELTER CSNHD / ADSL "LEZAN"
Rue du 8 Mai - 30350 LEZAN
Section AL - Parcelle 77

Studio Graphique
ARCHITECTES
DANS LA COMMUNITE D'AGGLOMERATION
DU CAU
11, rue de la République - 34195 GIGNAC
Tél : 04 77 41 11 17 - Fax : 04 77 41 11 15
ORDRE ARCHITECTES N°14146 - IMT 3612

UGI PAYS D'OC
BP 35121
31512 TOULOUSE CEDEX 5

& france telecom

FAÇADES

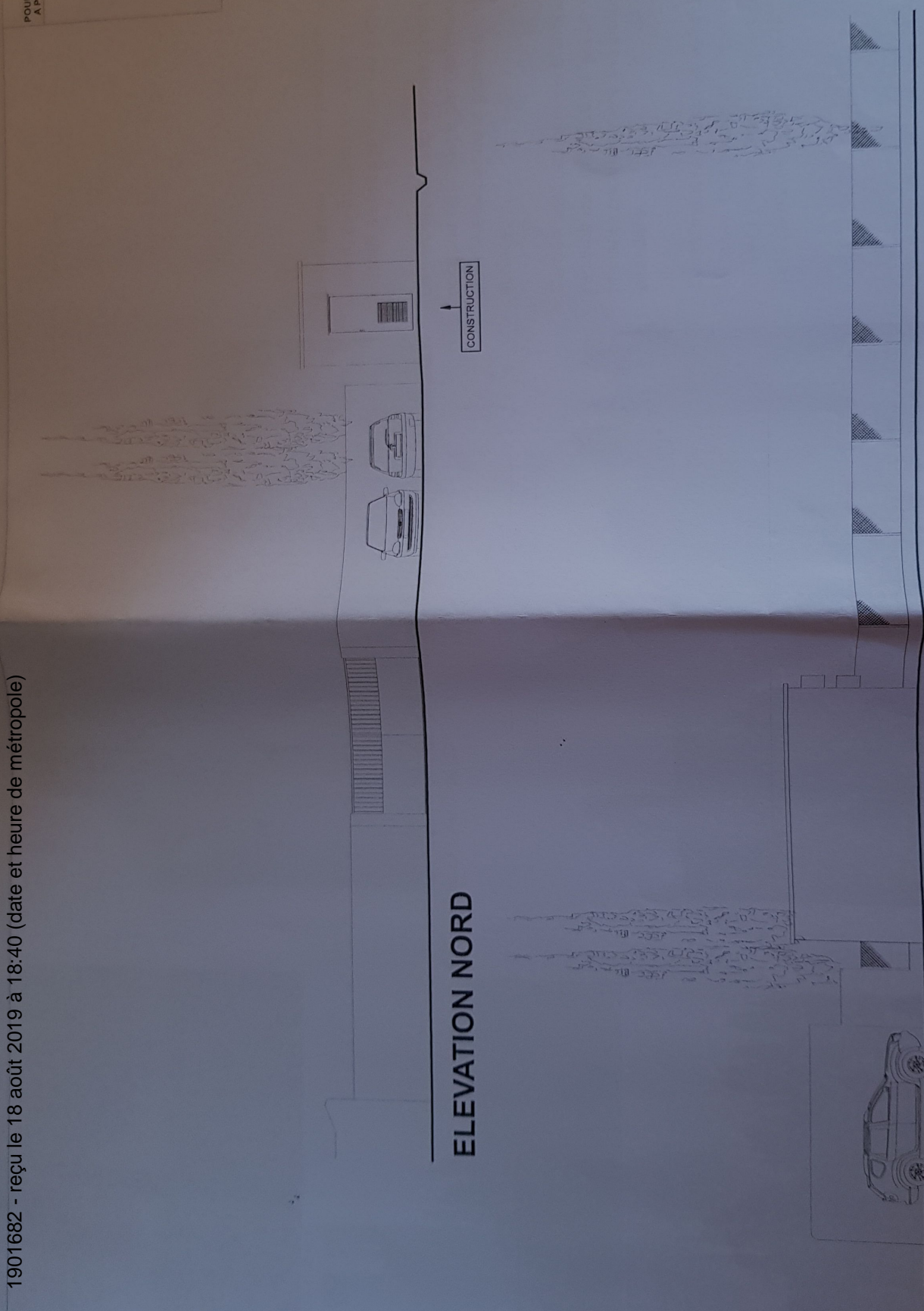
1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)

DECLARATION
PREALABLE
POUR TRAVAUX NON SOUMIS
A PERMIS DE CONSTRUIRE
PIECE N°

DP3
DP4
DP5

0 1m 2m 3m
ECH 1/100e (1cm / 1m)

APD



ELEVATION NORD

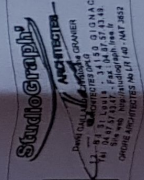
ELEVATION EST

CONSTRUCTION

CONSTRUCTION

PROJET
08/08/11
Ce document ne peut être reproduit, ni réproduit,
sans autorisation écrite de son auteur.

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE
SHELTER CSMHD / ADSL "LEZAN"
Rue du 8 Mai - 30350 LEZAN
Section AL - Parcelles 77



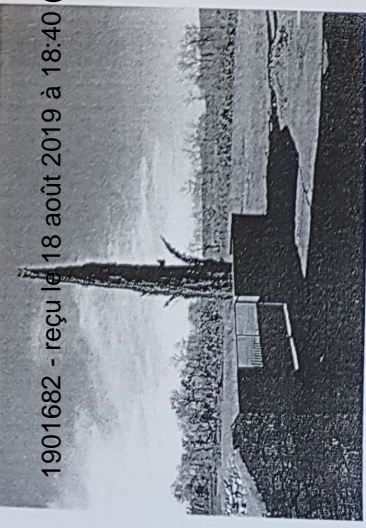
UGI PAYS D'OC
BP 35121
31512 TOULOUSE CEDEX 5

france telecom

Multimedia

FAÇADES

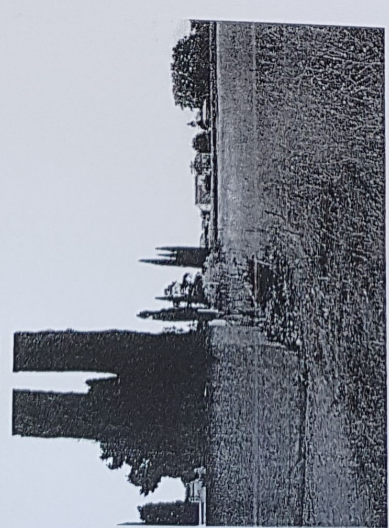
1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)



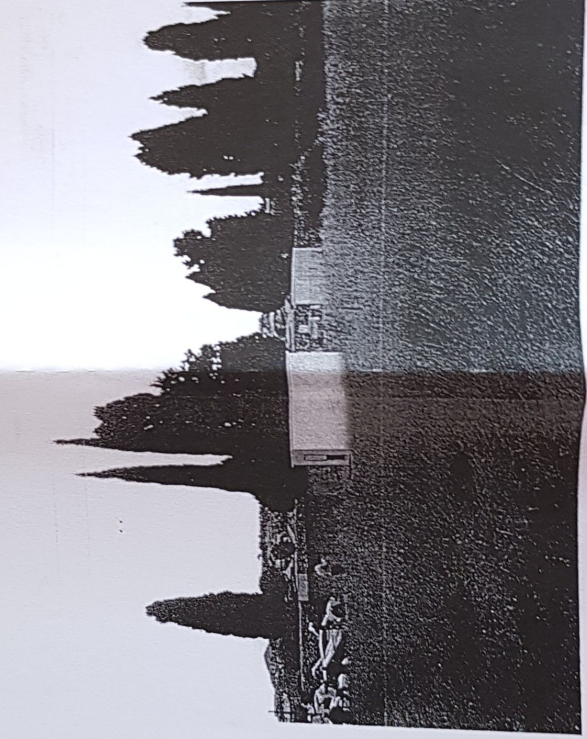
VUE 1 - AVANT TRAVAUX



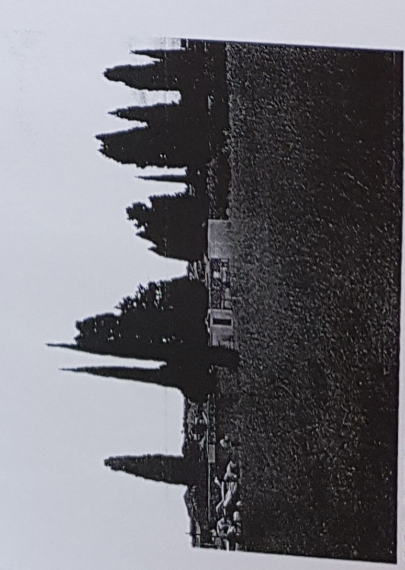
VUE 2 - APRES TRAVAUX



VUE 2 - AVANT TRAVAUX



VUE 3 - APRES TRAVAUX



VUE 3 - AVANT TRAVAUX

Le terrain se situe en périphérie du village de Lézan, en mitoyenneté avec le cimetière. L'accès se fait par la rue Du 8 mai.

La parcelle qui accueille la construction est occupée pour partie par l'extension du cimetière et par de la prairie sur le reste de sa surface.

Ce bâtiment technique préfabriqué, destiné à recevoir des installations téléphoniques, sera implanté parallèlement à la clôture du cimetière.

Le bâtiment sera couvert avec une toiture terrasse. Les parois en béton seront peintes de couleur pierre (RAL 1015). La porte métallique sera peinte de la même teinte.

POUR TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
PIECE N°
DP 6
DP 7
DP 8
DP 11

VOLET PAYSAGE

UGI PAYS D'OC
BP 35121
31512 TOULOUSE CEDEX 5

Studio Graphique
11 rue de la République
31000 TOULOUSE
05 61 21 13 19
www.studiographique.com
0899 1000000000 du 10/10 au 10/10

MISE EN PLACE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE
SHELTER CSNHD / ADSL "LEZAN"
Rue du 8 Mai - 30350 LEZAN
Section AL - Parcelle 77

08/08/11
Ce document est l'un des n°s de suivi des 894 sites
relatifs aux installations
Ce document est l'un des n°s de suivi des 894 sites
relatifs aux installations

APD



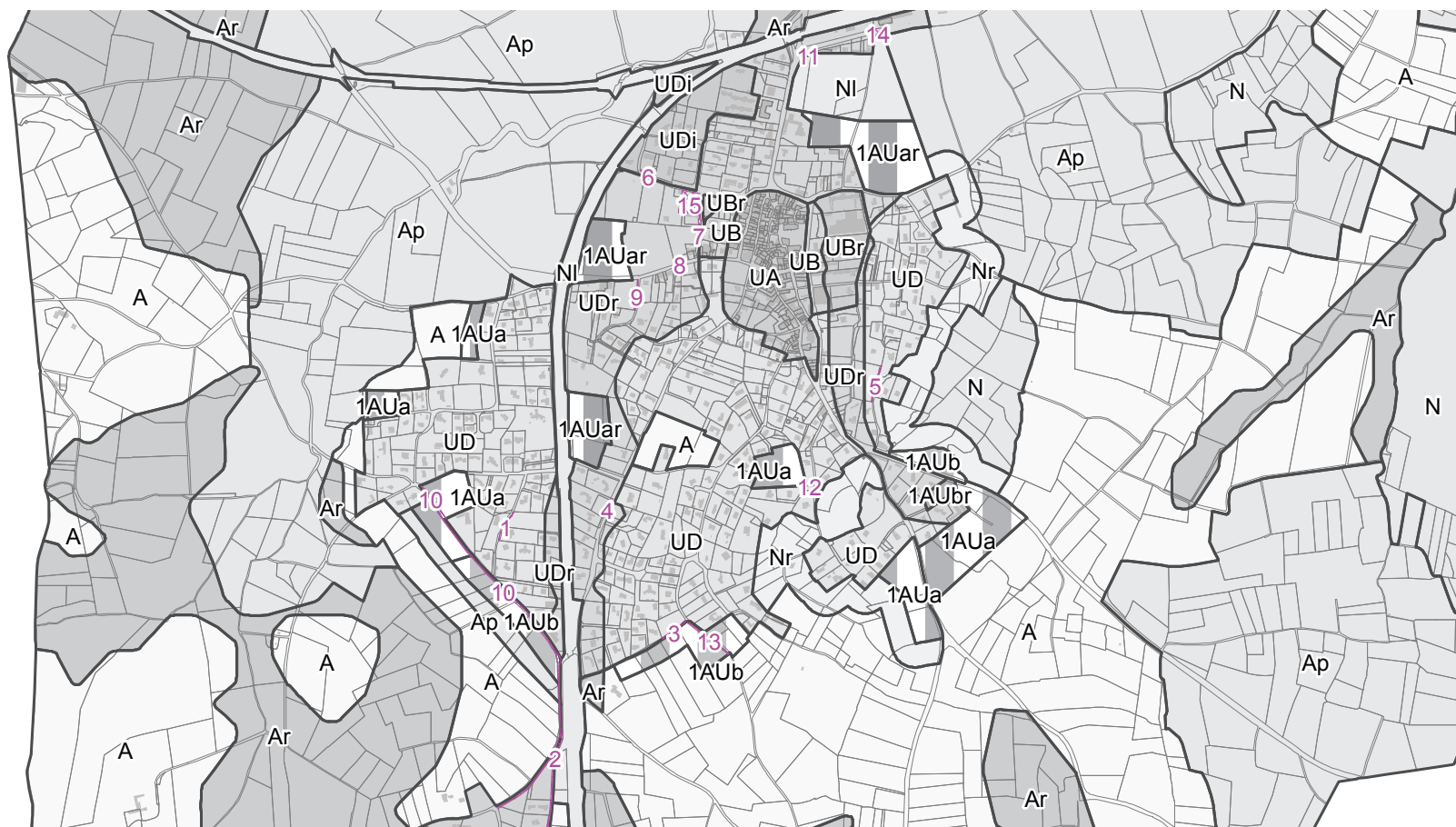
2.4. Les choix retenus pour la délimitation des différents zonages complémentaires


2.4.1. Les emplacements réservés

Les emplacements réservés sont des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social, ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.

En vertu de ces principes, le PLU définit 15 emplacements réservés :

N°	Bénéficiaire	Vocation
ER 01	Commune	Élargissement de 4 m du chemin de Valaurie
ER 02	Commune	Élargissement de 4 m de 3 voies : chemin de la Caladette, voie communale n°2 de Sauve à Lézan, chemin des Aubres
ER 03	Commune	Élargissement de 4 m du chemin de Sauve (voie communale n°2) et du chemin de service vers le Brias
ER 04	Commune	Élargissement du chemin de Sauve
ER 05	Commune	Élargissement de 4 m de l'impasse de la Cabane
ER 06	Commune	Création d'un parking de 10 m de large rue du 8 mai
ER 07	Commune	Élargissement de 4 m du chemin du Lavoir
ER 08	Commune	Élargissement de 4 m de la route d'Anduze
ER 09	Commune	Élargissement de 4 m du chemin des Aires
ER 10	Commune	Élargissement de 4 m du chemin de Fondarène
ER 11	Commune	Transformateur
ER 12	Commune	Création d'un accès sur le chemin des Bassins
ER 13	Commune	Élargissement du chemin du Brias
ER 14	Commune	Aménagement d'un carrefour
ER 15	Commune	Création d'une aire de stationnement public



Emplacements réservés :
 Emplacements réservés

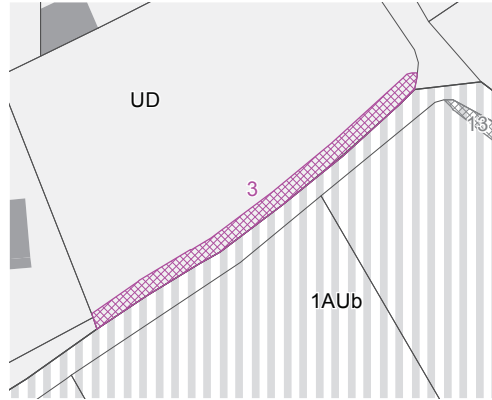
1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)



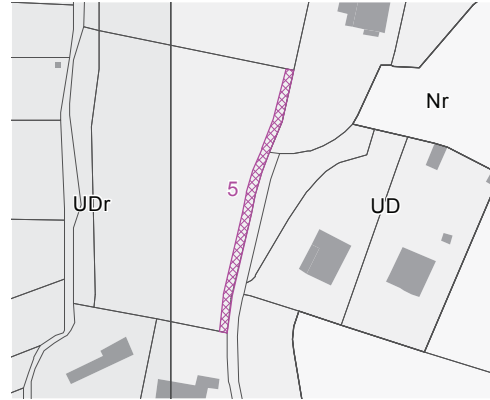
1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)



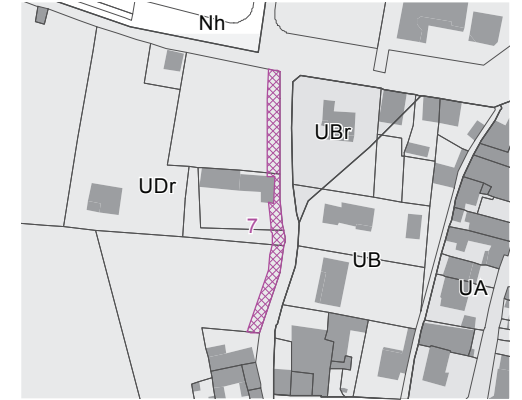
ER 1



ER 3



ER 5



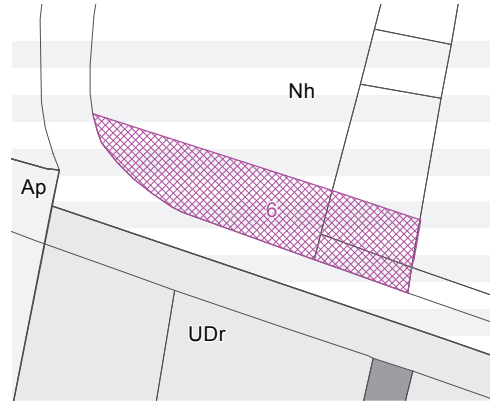
ER 7



ER 2



ER 4



ER 6



ER 8

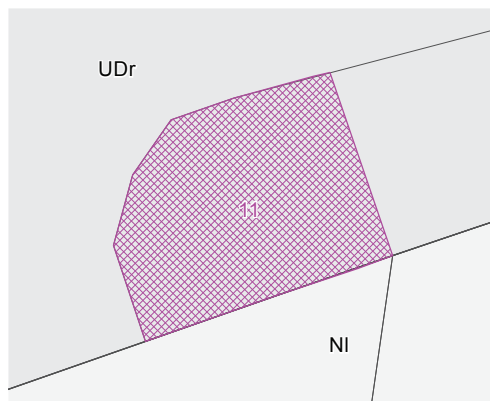




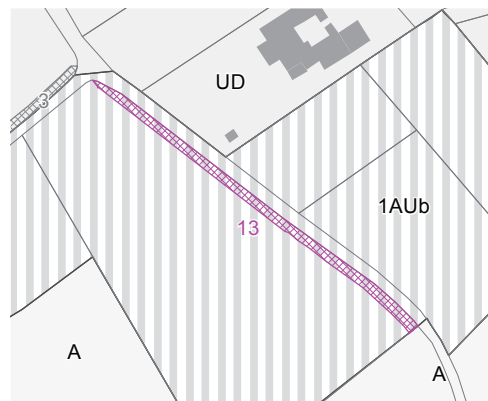
1901682 - reçu le 18 août 2019 à 18:40 (date et heure de métropole)



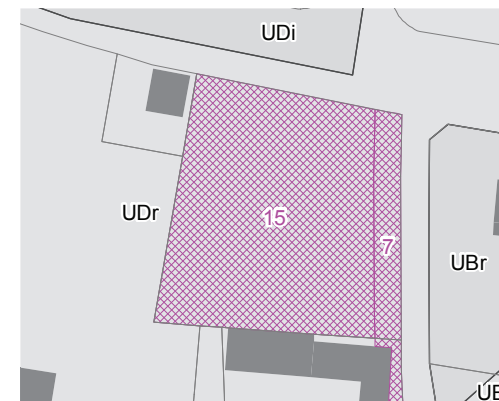
ER 9



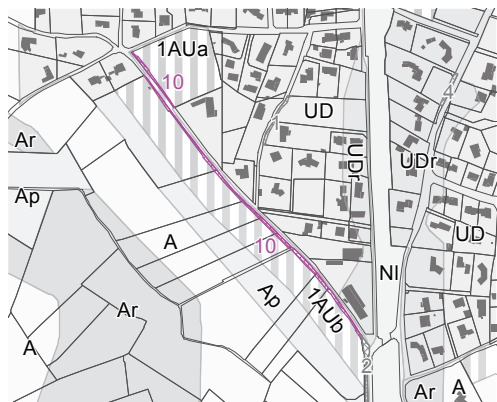
ER 11



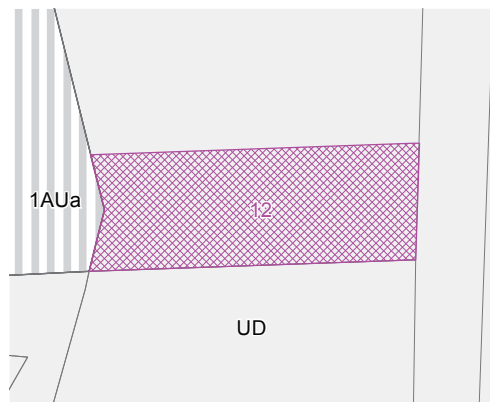
ER 13



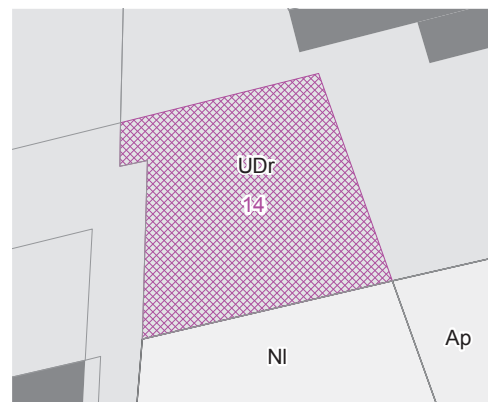
ER 15



ER 10



ER 12



ER 14